

RELEVÉ DE DÉCISIONS JUIN 2026

Lors de sa réunion du 19 juin 2026, le Comité interdépartemental a validé les décisions suivantes :

1/ Cotisations Licences et ré-affiliations 2026/2027

		AC	CL	CD	CE
TARIF LICENCE 2026/2027		38,00 €	22,00 €	27,00 €	22,00 €

Tarifs appliqués si ré affiliation avant le 1er novembre 2026
(Réduction part fédérale)

Catégorie A	3 à 25	78,00 €
<i>cotisation réduite</i>		<i>74,00 €</i>
Catégorie B	26 à 50	174 €
<i>cotisation réduite</i>		<i>156 €</i>
Catégorie C	51 à 75	274 €
<i>cotisation réduite</i>		<i>260 €</i>
Catégorie D	76 à 150	482 €
<i>cotisation réduite</i>		<i>457 €</i>
Catégorie E	151 à 300	738 €
<i>cotisation réduite</i>		<i>700 €</i>
Catégorie F	301 et plus	1 012 €
<i>cotisation réduite</i>		<i>960 €</i>

2/ Droits d'engagements 2026/2027

Compétitions gymniques interdépartementales et territoriales 8€ / gymnaste

Journée éveil 4€/ enfant

3/ Rétrocessions et aides aux organisateurs 2026/2027

*Pour les compétitions territoriales GF rétrocession 4€ / gymnaste (demi-finales/badges/étoiles)

*Pour les compétitions interdépartementales GF aides revalorisées :

600€ Finales/ 900€ Interclubs/ 1500€ Interdépartemental Jeunesses Aînées/

1800€ Interdépartemental Poussins GF GM

*Prise en charge des repas juges (16€/repas) et des récompenses par le Comité pour les compétitions territoriales et interdépartementales.

*Journée éveil aides 800€ pour les 2 journées (voir cahier des charges éveil)

*Les aides seront versées sous respect du cahier des charges par les clubs organisateurs.

*Challenges Tir à l'arc 100€ (challenges jeunes et adultes hors régional et passage flèche et rubans)
CNH 150€

4/ Projet associatif

Le projet de prêt aux associations et le cahier des charges (partie administrative) seront présentés au Comité à la rentrée.

Les Festivités (projet culturel mené par Juliette Dubois) auront lieu le 12 juillet 2026 au domaine de Bournel (Cubry) <https://www.fscf-bfc.fr/les-evenements/voir/362/les-festivites>

5/ Commissions territoriales

Hélène Vallet, Christel Garnier et Sabrina Conrad-Henriot à la commission du Grand Besançon et Anne Sophie Leroy à la commission du Pays de Montbéliard

Les commissions territoriales recevront à l'AG du 17 octobre 2 kakémonos et une banderole personnalisée.

Les responsables des commissions se réuniront à la rentrée pour uniformiser les compétitions territoriales (demi-finales et badges) : règlements, circulaire, récompenses et protocole.

Les challenges et festivals sont gérées par les clubs organisateurs (hors ALTO)

6/ Assemblée générale

Elle aura lieu le samedi 17 octobre à Villers le lac pour les 120 ans de la Française suivi d'un apéritif dînatoire » anniversaire ».

Activités Parkour et arts martiaux en démonstration (à confirmer) mise à l'honneur des sportifs

7/ Congrès FSCF 2026

Le Congrès fédéral aura lieu à MACON les 28 et 29 novembre 2026.

Le Comité encourage les associations 25/70/90 à participer à cet événement fédéral et d'y associer les futurs dirigeants.

8/ Agenda

*Les Festivités FSCF 12 juillet 2026 Domaine de Bournel

<https://www.fscf-bfc.fr/les-evenements/voir/362/les-festivites>

*Séminaire international Arts Martiaux FSCF du 23 au 28 août 2026

<https://www.fscf-bfc.fr/les-evenements/voir/384/seminaire-international>

*Réunion du Comité 25 septembre 2026

*les Internationaux de France à Bercy les 26 et 27 septembre 2026

Informations fédérales Rentrée 2026

// Une licence désormais 100 % dématérialisée

À compter de la saison 2026-2027, les licences papier disparaîtront définitivement. La licence fédérale sera entièrement dématérialisée et devra pouvoir être présentée lors de toute manifestation ou compétition.

Pour faciliter les contrôles, un document PDF récapitulatif regroupant l'ensemble de vos licenciés inscrits à une manifestation est déjà disponible dans ADAGIO. Celui-ci pourra être présenté lors du contrôle des licences.

Afin de garantir la bonne identification des participants, les licenciés titulaires d'une licence AC ou CA devront obligatoirement avoir une photo d'identité enregistrée dans ADAGIO.

Nous vous invitons donc à compléter dès à présent les fiches de vos licenciés si cela n'est pas encore fait. Cette démarche facilitera également le renouvellement des licences, la photo devenant désormais un champ obligatoire pour ces catégories de licences. À défaut, le renouvellement par lot ne pourra pas être effectué.

// Nouvelle réglementation médicale : l'attestation Santé-Sport

À partir de la saison 2026-2027, le Certificat d'Absence de Contre-Indication (CACI) est remplacé par l'Attestation Santé-Sport (A2S) pour les licenciés majeurs des activités sportives de loisir ainsi que certaines activités artistiques et culturelles (danse, arts du cirque).

Cette attestation, à renouveler chaque année, repose sur une démarche simple en trois étapes comprenant deux questionnaires et la consultation de conseils de prévention.

Dans la majorité des situations, le licencié complète et signe l'attestation puis la remet à son association. Selon les réponses apportées, un bilan médical ou un certificat médical pourra toutefois être demandé.

L'ensemble de la procédure ainsi que les documents utiles sont [disponibles en téléchargement \(depuis M@FSCF\)](#).

// ADAGIO : un outil unique pour les manifestations et les formations

Après le déploiement du module « Manifestations » auprès de l'ensemble des territoires cette saison, toutes les inscriptions aux manifestations départementales, régionales et nationales devront désormais être réalisées via ADAGIO.

Cette harmonisation permettra une gestion plus simple, plus fiable et plus sécurisée des inscriptions sur l'ensemble du réseau fédéral.

Par ailleurs, la gestion des formations, examens de juges, passages de degrés, grades et niveaux techniques sera progressivement centralisée dans ADAGIO. Pour toute question relative à ces dispositifs, nous vous invitons à vous rapprocher de vos responsables territoriaux techniques ou juges.

// Renforcement de la sécurité des comptes ADAGIO

Face à l'augmentation des risques de cyberattaques, la fédération poursuit le renforcement de la sécurité d'ADAGIO.

Nous vous remercions de veiller au respect des règles suivantes :

- Chaque compte doit être personnel et utilisé uniquement par son titulaire. En cas de besoin, des droits complémentaires peuvent être attribués aux autres dirigeants de l'association.
- La double authentification (2FA) deviendra obligatoire dans les prochaines semaines. Elle permettra de sécuriser davantage l'accès à votre compte grâce à une vérification complémentaire par e-mail ou via une application d'authentification. Un article d'aide détaillé est [disponible dans ADAGIO \(se connecter via ADAGIO\)](#) pour vous accompagner dans cette démarche.
- Une même adresse électronique ne pourra plus être utilisée pour plus de cinq comptes. Nous vous invitons donc à renseigner l'adresse personnelle de chaque licencié plutôt qu'une adresse générique de l'association. Cette mesure améliore la sécurité et permet à chaque licencié d'accéder directement à son espace personnel.
- Enfin, nous vous recommandons de renouveler régulièrement votre mot de passe afin de renforcer la protection de vos données.

// M@FSCF : votre nouveau centre de ressources

Depuis le 1er avril 2026, la fédération met à votre disposition [M@FSCF](#), un nouvel espace numérique conçu pour accompagner les associations dans leur quotidien.

Accessible avec les mêmes identifiants que votre espace dirigeant ADAGIO, M@FSCF centralise l'ensemble des ressources utiles à la vie associative et fédérale.

Vous y trouverez notamment :

- Les règlements fédéraux et techniques ;
- Des fiches pratiques et outils de gestion ;
- Des ressources dédiées à la communication de vos actions et événements ;
- Des informations sur les dispositifs de financement ;
- Les documents produits par les commissions nationales ;
- Une foire aux questions (FAQ) régulièrement enrichie ;
- Et de nombreuses autres ressources destinées à vous accompagner dans vos projets.

Nous vous invitons à consulter régulièrement cette plateforme afin de suivre l'actualité fédérale, découvrir les nouveaux outils mis à votre disposition et rester informés des projets portés par la fédération.

// Service civique : vigilance sur le respect du cadre réglementaire

Dans le cadre du dispositif du Service Civique, la FSCF a récemment fait l'objet de plusieurs contrôles visant à vérifier la conformité des missions proposées, la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des volontaires ainsi que le respect des engagements liés à l'agrément fédéral.

À cette occasion, nous souhaitons rappeler aux structures accueillant des volontaires que les missions qui leur sont confiées doivent impérativement s'inscrire dans le cadre réglementaire du Service Civique et respecter ses principes fondamentaux.